Police municipale

Ville de
Kingersheim

669/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 2 novembre 2026

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande de l'entreprise SERUE Ingénierie en date 28 octobre 2026,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création de feux tricolores au niveau de l'accès au nouveau lotissement « Vert Village 2 » par l'Entreprise PONTGGIA, sise, 8, rue de la Martinique à 68270 Wittenheim, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RD55.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 16 novembre au vendredi 20 novembre 2026, l'Entreprise PONTIGGIA est autorisée à effectuer des travaux sur la RD55 entre le rond-point du cimetière et la limite du ban communal.

Article 2 – Durant les travaux, la circulation est réduite à une voie et sera alternée par des feux tricolores de chantier.

Article 3 – Pendant la durée des travaux, la circulation est limitée à 30km/h dans la section des travaux.

Article 4 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

Le Maire,

Laurent Riche

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr